

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND ROYE

COMMUNE DE DAVENESCOURT

INSEE : 80236

SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE DE TYPE : T8

INTITULE DE LA SERVITUDE
Servitudes radio-électriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage.
ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE
DATE DE L'ACTE
CARACTÉRISTIQUES DE LA SERVITUDE
Balise VOR de MONTIGNY zone primaire de dégagement 20000m
GESTIONNAIRE
Délégation de l'Aviation civile de Picardie Aéroport de Beauvais-Tillé 60000 BEAUVAIS

Consultation des servitudes sur : <http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Observatoire-des-territoires>

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND ROYE

COMMUNE DE DAVENESCOURT

INSEE : 80236

SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE DE TYPE : A4

INTITULE DE LA SERVITUDE
Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.
ACTE INSTITUAN LA SERVITUDE
DATE DE L'ACTE
CARACTÉRISTIQUES DE LA SERVITUDE
Rivière L'AVRE de la source au Pont de Morisel (RD.920) à Moreuil et ses bras annexes . Code hydrologique : E 640 60. Le curage, l'élargissement ou le redressement sont permis sur ces terrains. Sur une bande de 4 m, sont interdites toutes constructions, clôtures ou plantations. Le libre passage des agents autorisés doit être accordé ainsi que les dépôts provenant des curages. L'arrêté préfectoral du 06/12/1906 modifié les 2 mai 1932 et 31 janvier 1955 réglemente les activités sur ces cours d'eau.
GESTIONNAIRE
Direction Départementale de l'agriculture et de la Forêt service hydraulique Bvd du port 80000 Amiens

Consultation des servitudes sur : <http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Observatoire-des-territoires>

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND ROYE

COMMUNE DE DAVENESCOURT

INSEE : 80236

SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE DE TYPE : AC1

INTITULE DE LA SERVITUDE
Servitudes de protection des monuments historiques.
ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE
Arrêté préfectoral en date du 07 juillet 1977 et inscription du 11 mai 2009.
DATE DE L'ACTE
15/11/2009
CARACTÉRISTIQUES DE LA SERVITUDE
Classement parmi les M.H. : le Domaine de Davenescourt. Éléments protégés : Les façades et toitures du château ; le hall d'entrée ; l'escalier avec sa rampe en fer forgé ; le grand-salon et la chambre au rez-de-chaussée avec leur décor ; la grille d'entrée ; la chapelle en totalité (cad. AB 59) : classement par arrêté du 7 juillet 1977 - Les façades et toitures des communs (cad. AB 59) : inscription par arrêté du 7 juillet 1977 - Les parties non encore protégées comprenant : les pièces du château non classées, c'est à dire tout l'intérieur du château encore non protégé : le rez-de-chaussée, le premier étage, l'étage des domestiques, les combles, le sous-sol et les galeries et salles médiévales souterraines, excepté au rez-de-chaussée, l'ancienne chambre des enfants située à l'angle nord-est transformée aujourd'hui en salle de bains, les autres pièces transformées en salle de bains ou toilette au premier étage, ainsi que l'ancienne chambre transformée aujourd'hui en cuisine au premier étage ; l'intérieur des premiers communs du château, en pierre blanche, face interne de murs et de voûtes, parfaitement exécutée ; le ferme de 1834-1837, adossée aux communs, en totalité, dont la glacière, la cour et le pigeonnier, excepté la bergerie de 1896 ; le système hydraulique d'alimentation en eau lié au domaine, partie constitutive du château ; le par cet jardin en totalité avec la partie boisée, entourée de ses murs compris également dans la protection, avec la partie en contrebas au sud (le bûcher, la serre et la petite maison d'enfants) , tous les sols liés à ces parties (cad. AB 35, 56, 57, 59 à 71, 76 ; AC 241) : inscription par arrêté du 11 mai 2009
GESTIONNAIRE
Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine 5 rue Henri Daussy 80000 Amiens

Consultation des servitudes sur : <http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Observatoire-des-territoires>

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND ROYE

COMMUNE DE DAVENESCOURT

INSEE : 80236

SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE DE TYPE : AC1

INTITULE DE LA SERVITUDE
Servitudes de protection des monuments historiques.
ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE
Arrêté préfectoral en date du 07 février 1920
DATE DE L'ACTE
07/02/1920
CARACTÉRISTIQUES DE LA SERVITUDE
Classement parmi les M.H. : l'église Saint-Martin.
GESTIONNAIRE
Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine 5 rue Henri Daussy 80000 Amiens

Consultation des servitudes sur : <http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Observatoire-des-territoires>

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND ROYE

COMMUNE DE DAVENESCOURT

INSEE : 80236

SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE DE TYPE : AC1

INTITULE DE LA SERVITUDE
Servitudes de protection des monuments historiques.
ACTE INSTITUANANT LA SERVITUDE
arrêté préfectoral en date du 07/07/1977
DATE DE L'ACTE
07/07/1977
CARACTÉRISTIQUES DE LA SERVITUDE
Classement au titre objet M.H. : la margelle du puits du XVIe siècle sur la place de l'église.
GESTIONNAIRE
Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine 5 rue Henri Daussy 80000 Amiens

Consultation des servitudes sur : <http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Observatoire-des-territoires>

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND ROYE

COMMUNE DE DAVENESCOURT

INSEE : 80236

SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE DE TYPE : AC1

INTITULE DE LA SERVITUDE
Servitudes de protection des monuments historiques.
ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE
Arrêté préfectoral en date du 07/07/1977
DATE DE L'ACTE
07/07/1977
CARACTÉRISTIQUES DE LA SERVITUDE
Inscription à l'inventaire supplémentaire des M.H. :* Les façades et toitures des communs du château - le hall d'entrée - l'escalier avec sa rampe en fer forgé - le grand salon et la chambre au rez-de-chaussée avec leur décor - la grille d'entrée - - la chapelle en totalité.
GESTIONNAIRE
Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine 5 rue Henri Daussy 80000 Amiens

Consultation des servitudes sur : <http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Observatoire-des-territoires>

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND ROYE

COMMUNE DE DAVENESCOURT

INSEE : 80236

SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE DE TYPE : INT1

INTITULE DE LA SERVITUDE
Servitudes au voisinage des cimetières.
ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE
Code général des collectivités territoriales : article L2223-5 ; Code de l'urbanisme : R425-13. Servitudes non aedificandi et relatives aux puits s'appliquant au voisinage des cimetières civils transférés et frappant les terrains non bâtis sur une distance de 100m.
DATE DE L'ACTE
CARACTÉRISTIQUES DE LA SERVITUDE
Servitudes au voisinage des cimetières frappant les terrains non bâtis sur une distance de 100 mètres autour des nouveaux cimetières transférés hors des communes : * servitude non aedificandi. * servitudes relatives aux puits.
GESTIONNAIRE

Consultation des servitudes sur : <http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Observatoire-des-territoires>

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND ROYE

COMMUNE DE DAVENESCOURT

INSEE : 80236

SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE DE TYPE : EL7

INTITULE DE LA SERVITUDE
Servitudes d'alignement des voies publiques.
ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE
Le plan d'alignement de la commune de Davenescourt a été approuvé en date du 12 novembre 1931.
DATE DE L'ACTE
12/11/1931
CARACTÉRISTIQUES DE LA SERVITUDE
Sur les terrains frappés d'alignement, sont interdits tous travaux confortatifs (renforcement de murs, soutiens, etc...) et l'édification de toute construction. Ces servitudes non aedificandi et non confortandi font l'objet de plans précis déposés en mairie ou à la subdivision de l'Équipement suivant le type de la voie frappée d'alignement (VC, RD ou RN). Les voies pour lesquelles il existe un plan d'alignement sont reportées sur le plan des servitudes. Voir les voies concernées sur le plan de servitude.
GESTIONNAIRE

Consultation des servitudes sur : <http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Observatoire-des-territoires>

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND ROYE

COMMUNE DE DAVENESCOURT

INSEE : 80236

SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE DE TYPE : 14

INTITULE DE LA SERVITUDE
Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.
ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE
DATE DE L'ACTE
CARACTÉRISTIQUES DE LA SERVITUDE
Ligne Haute Tension 63 KV HARGICOURT-ROYE Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.
GESTIONNAIRE
DREAL Hauts de France 44, rue Alexandre Dumas 80094 AMIENS Cedex 03

Consultation des servitudes sur : <http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Observatoire-des-territoires>

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND ROYE

COMMUNE DE DAVENESCOURT

INSEE : 80236

SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE DE TYPE : I4

INTITULE DE LA SERVITUDE
Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.
ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE
DATE DE L'ACTE
CARACTÉRISTIQUES DE LA SERVITUDE
<p>Les lignes de moyenne tension et basse tension génèrent les servitudes prévues aux alinéas 1° à 4° de l'article 12 de la loi du 15 juin 1906, article abrogé par l'ordonnance 2011-504 du 09/05/2011 et substitué par L323-4 et suivants du code de l'énergie.</p> <p>Demeurent applicables les servitudes :</p> <ul style="list-style-type: none">- servitude d'ancrage permettant d'établir à demeure des supports et ancrages pour conducteurs aériens électriques (murs, façades, toits, terrasses),- servitude de surplomb,- servitude de passage ou d'appui permettant d'établir à demeure des canalisations ou des supports pour conducteurs aériens,- servitude d'élagage et d'abattage d'arbres. <p>Ces servitudes n'entraînent aucune dépossession du propriétaire qui conserve le droit de démolir, réparer, surélever, de clore ou de bâtir, sous réserve de prévenir le concessionnaire 1 mois avant le démarrage des travaux.</p>
GESTIONNAIRE
Concessionnaire et DREAL Hauts de France

Consultation des servitudes sur : <http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Observatoire-des-territoires>

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND ROYE

COMMUNE DE DAVENESCOURT

INSEE : 80236

SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE DE TYPE : PT3

INTITULE DE LA SERVITUDE
Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.
ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE
Arrêté municipal
DATE DE L'ACTE
CARACTÉRISTIQUES DE LA SERVITUDE
Servitudes sur les propriétés privées instituées au bénéfice des exploitants de réseaux de télécommunication ouverts au public, en vue de permettre l'installation et l'exploitation des équipements du réseau, y compris les équipements des réseaux à très haut débit fixes et mobiles.
GESTIONNAIRE

Consultation des servitudes sur : <http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Observatoire-des-territoires>